



## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 5 FEVRIER 2021 A 9H30

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et de l'article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-et-un, le 05 février, le Bureau du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 29 janvier 2021, s’est réuni, dans la Espace Marcel RESTOUT, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Etaient présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Madame BARILLON Brigitte, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Etaient absents ou excusés :

Madame FLEURY Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

### Autre excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L’ordre du jour est conforme à la convocation :

## **I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2020
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente
3. Compte-rendu des délégations de dépenses
4. Marchés Publics
5. Transferts de compétences
6. Actualités
7. Échéancier

## **II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES**

8. Rapport d’Orientations Budgétaires 2021 – Budget principal et Budgets annexes
9. Financements par fonds de concours
10. Etat des effectifs au 1er janvier 2021
11. Présentation du processus des élections professionnelles du CT et CHSCT

### **CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ**

12. Evolution du régime FACÉ
13. Actualisation de la valeur vénale des terrains constructibles - Protocole B
14. Convention de rattachement des canalisations de distribution publique de gaz

#### RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

15. Conventions 2021 avec les opérateurs de l'habitat – SOLIHA – CDHAT - INHARI

#### TRANSITION ENERGETIQUE

16. Audit énergétique - Aides financières 2020 - Les Monts d'Aunay
17. Etat contradictoire - compétence « Energies Renouvelables » – Livarot-Pays-d'Auge, Brémoy, Douvres-la-Délivrande et Valdallière
18. Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage – Photovoltaïque - Pré Bocage Intercom

#### MOBILITES BAS CARBONE

19. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques - 3ème tranche 2021

#### TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

20. Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2021
21. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2021
22. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2021
23. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

#### ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

24. Eclairage public – Fin du programme 2020 et 1eres tranches de travaux 2021
25. Signalisation Lumineuse : réglementation vert récompense

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

26. Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
27. Aides aux extensions pour sites privés

Le Bureau Syndical valide le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 et prend acte des communications de la Présidente.

#### 2021-01/BS/DB-01

#### INTENANCE ET HEBERGEMENT D'UNE SOLUTION MUTUALISEE DE CATALOGAGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES AVEC PRESTATIONS ASSOCIEES

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise ISOGEO ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 61563 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.*

#### 2021-01/BS/DB-02

#### TRANSFERTS DE COMPETENCES : GAZ (AMFREVILLE ET ISIGNY-SUR-MER), ECLAIRAGE PUBLIC (LEBREVEDENT), IRVE(TOURGEVILLE), ENERGIES RENOUVELABLES (MOULINS-EN-BESSIN)

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTTE le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la communes d'Amfreville et de la commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer, qui rassemble les communes déléguées de Castilly, Isigny-sur-Mer, Les Oubeaux, Neuilly-la-Forêt et Vouilly, et dont seule la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer est desservie (convention de concession sur contrat historique GRDF sur le périmètre de la commune déléguée d'Isigny-sur-Mer) ;*
- *ACCEPTTE le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune du Brévedent ;*
- *ACCEPTTE le transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, Hybrides, à Hydrogène rechargeables » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Tourgeville ;*

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, de la commune de Moulins-en-Bessin et fixe l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0€ ;*
- *DECIDE la mise en œuvre de ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **2021-01/BS/DB-03**

#### **DECLARATION DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **2021-01/BS/DB-04**

#### **PROTOCOLE B : ACTUALISATION DU PRIX DES TERRES CONSTRUCTIBLES**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE cette proposition de révision des prix et décide de fixer le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible à 31 €/m<sup>2</sup> à compter du 12 février 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **2021-01/BS/DB-05**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC SOLIHA POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOPTE la convention proposée ;*
- *DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 30 000€ à SOLIHA pour 2021, sous réserve du montant des subventions qui sera soumis au vote du Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

### **2021-01/BS/DB-06**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC LE CDHAT POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOPTE la convention proposée ;*

- *DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 10 000€ au CDHAT pour 2021, sous réserve du montant des subventions qui sera soumis au vote du Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-07**

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC INHARI POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte la convention proposée ;*
- *DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 20 000€ à INHARI pour 2021, sous réserve du montant des subventions qui sera soumis au vote du Comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-08**

#### **AUDIT ENERGETIQUE - AIDES FINANCIERES 2020 - LES MONTS D'AUNAY**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE une aide financière de 4 875 € pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école d'Aunay sur Odon situé sur le territoire des Monts d'Aunay, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;*
- *ADOpte la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ENERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-09**

#### **ETATS CONTRADICTOIRES - COMPETENCE "ENERGIES RENOUVELABLES" - LIVAROT-PAYS-D'AUGE, VALDALLIERE, BREMOY ET DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte les états contradictoires du patrimoine d'énergies renouvelables proposés à 0€ ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-10**

#### **DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRE BOCAGE INTERCOM POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DU PSLA DE VILLERS BOCAGE**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du Pôle Santé Libéral Ambulatoire de Villers-Bocage, situé Place du marché à Villers-Bocage ;*
- *ADOPTE la convention correspondante ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget ENR 2021 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-11**

#### **PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 3EME TRANCHE 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux 2021 présentée pour l'implantation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques rechargeables sur la commune de Tourgéville – Avenue de la terrasse pour un montant global de 46 942 € HT ;*
- *DIT que le financement de cet investissement et sa maintenance et exploitation relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité syndical du 6 février 2020 dans le cadre des IRVE hors schéma directeur ;*
- *DIT que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-12**

#### **PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (37 projets, pour un montant de 1 008 419 € HT, dont 197 319 € HT de renforcement nécessaire à 7 projets d'extension et 811 099 € HT consacrés aux extensions proprement dites) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée aux articles 2315 et 4581-Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

#### **2021-01/BS/DB-13**

#### **PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2021**

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée (10 projets, pour un montant de 416 525 € HT) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 –Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-01/BS/DB-14

### PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2021

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la deuxième tranche de travaux 2021 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (25 projets, pour un montant de 412 990 € HT) ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 2315 du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-01/BS/DB-15

### CONVENTIONS DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES A DES PROJETS D'EFFACEMENT DE RESEAUX - COMMUNES DE MANVIEUX ET VILLERS BOCAGE

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE que le SDEC ENERGIE assure temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux de MANVIEUX et VILLERS-BOCAGE présentées ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage 2021 du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de ces décisions et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-01/BS/DB-16

### CONVENTIONS AVEC LES LOTISSEURS PRIVES POUR LA DESSERTE INTERIEURE DES LOTISSEMENTS PRIVES EN COMMUNES RURALES - ESQUAY-NOTRE-DAME ET ST-GERMAIN-LE-VASSON

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ADOpte les deux conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de signer ces conventions et de les mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

## 2021-01/BS/DB-17

### PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXTENSION, DE RENOUVELLEMENT ET D'AMENAGEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC - 1ERE TRANCHE 2021

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2021 d'extension, de renouvellement et d'aménagement d'éclairage public proposée (3 projets pour un montant total de 578 174,02€ TTC) ;*

- DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 – Travaux Electricité du Budget Principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2021-01/BS/DB-18

#### ADES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE les participations du SDEC ENERGIE pour les 13 projets proposés, d'un montant de 219 024,98 € HT, relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 2021-01/BS/DB-19

#### AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE les participations du SDEC ENERGIE pour les 19 projets proposés, d'un montant total de 215 127,38 € HT, visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 février 2020 ;
- DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2021, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 12h30.



La Présidente

Catherine GOURNEY-LECONTE

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.